

Compte administratif 2024

Rapport de présentation

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Sommaire

SYNTHESE	4
BUDGET PRINCIPAL VILLE	12
1.1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)	14
1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	14
1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	15
1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	16
1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	16
1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17
1.2.1. PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	17
1.2.2. FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)	17
1.2.3. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	18
1.2.4. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	19
1.2.5. PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	20
1.2.6. ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)	20
2.1 DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	21
2.1.1. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 431 K€	21
2.1.2. AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)	21
2.1.3. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	22
2.2 RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23
2.2.1. DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)	23
2.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)	23
2.2.3. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	24
BUDGET AERODROME	25
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	27
BUDGET LOTISSEMENTS	29
BUDGET SERVICES FUNERAIRES	30
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	31

SYNTHESE

Le compte administratif 2024 témoigne d'un exercice satisfaisant sur le plan financier, avec une épargne brute qui se maintient à près de 9 M€ (+ 0,6 M€), et une épargne nette de 5,2 M€.

Ces ratios traduisent à la fois le fait que l'exercice 2024 a pu bénéficier du résultat inédit hérité de la clôture des comptes 2023, pour soutenir les investissements, et des choix de gestions réalisés depuis maintenant plusieurs années et accentués lors de la préparation budgétaire 2024 fin 2023, en plein contexte inflationniste.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette photographie de nos comptes au 31 décembre 2024 s'inscrit dans une conjoncture marquée par de fortes incertitudes. Celles-ci se traduisent directement par la hausse de certains postes, qui ont continué à subir une inflation importante, mais aussi des baisses, parfois significatives.

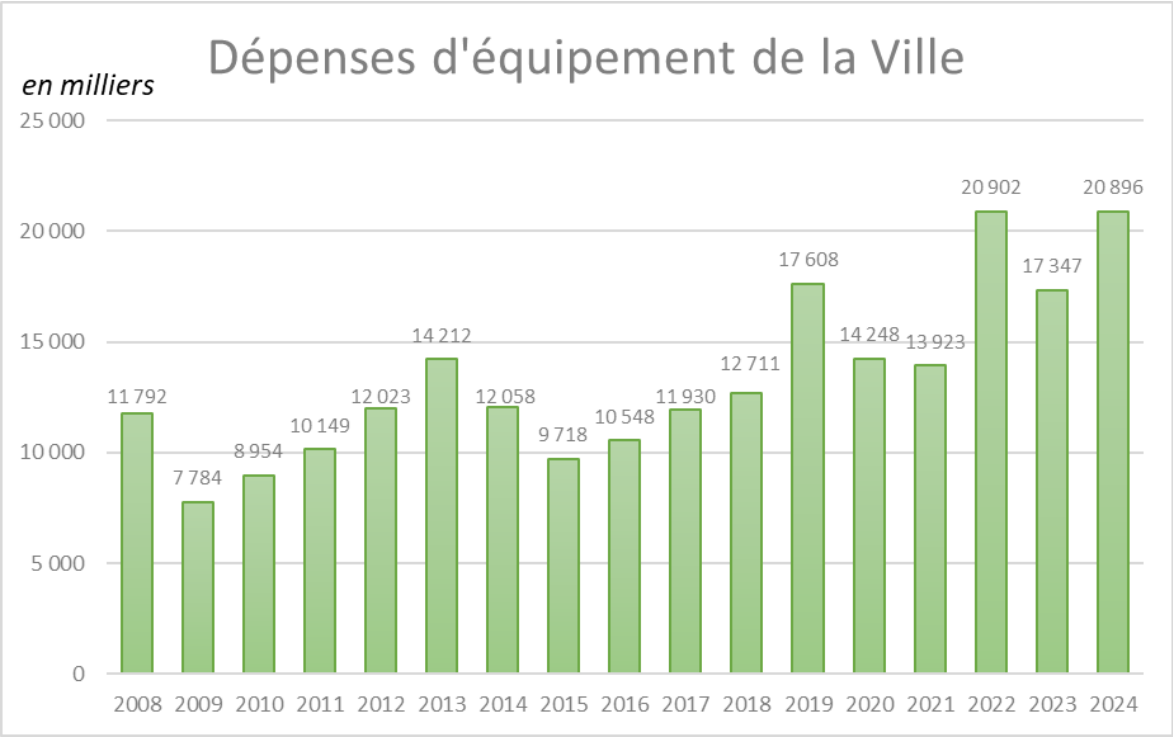
Principal poste à la baisse, les dépenses énergétiques reculent de 829 K€ cette année après une très forte hausse de 1,5 M€ en 2023. À l'inverse, certains postes particulièrement exposés à l'inflation et aux incertitudes continuent d'augmenter, parfois fortement, à l'image de l'alimentation (+ 10 %) ou des assurances (+ 38 %), après des hausses de respectivement 20 % et 6 % l'an dernier. La masse salariale connaît également une augmentation importante portée par les mesures de soutien au pouvoir d'achat tant nationales que locales, ainsi que le traditionnel glissement vieillesse technicité.

Côté recettes, il faut noter une baisse très significative du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), du fait du retournement du marché immobilier. Cette baisse de plus de 1 M€ (soit - 45 %), correspond sensiblement au produit de fiscalité supplémentaire généré par la hausse de 3 % de la taxe foncière en 2024, qui a donc été absorbé par ce seul aléa conjoncturel.

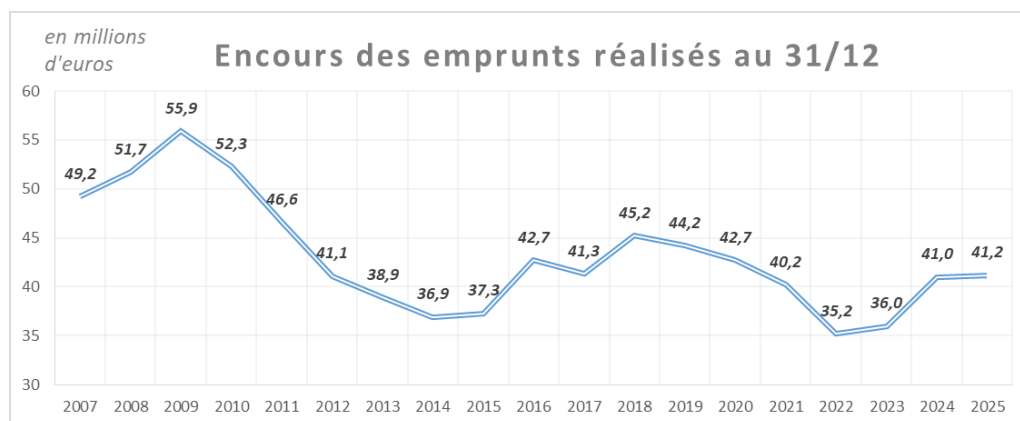
D'autre part, il faut préciser que cette hausse nominale de l'épargne brute de 0,6 M€ correspond en ordre de grandeur à la baisse des dépenses d'énergie enregistrée cette même année (- 829 K€), témoignant d'un équilibre qui reste précaire entre l'évolution des dépenses et celle des recettes.

Cette stabilisation a néanmoins permis cette année de poursuivre et de mener à leur terme des investissements structurants pour le territoire, avec des dépenses portées à 21 M€, un niveau élevé mais conforme aux réalisations attendues en fin de mandat dans le cycle de l'investissement local. Ces projets, dont la plupart sont marqués du sceau de la transition écologique, contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie de tous les Burgiens.

NPNRU Pont des chèvres 2,6 M€	Rénovation énergétique des groupes scolaires Jarrin, Brou, Daudet, Peloux 3,8 M€	Renaturation de l'Allée de Challes 1,3 M€	Parc de la Madeleine 795 K€	Parc des Vennes 612 K€	Piste cyclable bidirectionnelle Avenue Charles de Gaulle 2 M€
Débitumisation et rénovation des cours d'écoles 176 K€	Végétalisation de l'espace public 368 K€	Véhicules électriques 349 K€	Modernisation du marché couvert (dont éclairage) 248 K€	Autres travaux sur bâtiments (dont amélioration énergétique) 1,3 M€	Parc JL 550 K€
	Parc Vinaigrerie 326 K€	Modernisation éclairage public 530 K€	Voiries, trottoirs, jeux, espaces verts, signalisation 2 167 K€	Vestiaires de la Chagne 580 K€	



En dépit de ce haut niveau d'investissement, les recettes exceptionnelles dégagées par l'exercice 2023 ont permis de limiter au maximum le recours à l'emprunt, avec l'encaissement de seulement 4 M€ de recettes d'emprunt. Ainsi, en 2024, cet endettement a été sensiblement similaire à celui du désendettement (3,8 M€), permettant une stabilisation de l'encours de dette à 41,2 M€, soit une hausse de seulement 200 K€ par rapport à 2023 (+ 0,5 %).



Cette bonne santé financière est un véritable gage de sérénité pour la Ville de Bourg, bien qu'elle témoigne d'un équilibre tendu entre les dépenses et les recettes. Les choix réalisés ces dernières années (limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement face à l'inflation et affectation des recettes exceptionnelles très majoritairement à la diminution de l'emprunt) ont permis de maintenir les comptes de la Ville à l'équilibre. Cette situation financière saine se révélera déterminante pour aborder les prochaines échéances budgétaires avec solidité, comme ce fut le cas dès le BP 2025, dans un contexte de pressions de plus en plus fortes pour faire participer davantage les collectivités au redressement des comptes publics.

Grands indicateurs financiers du compte administratif 2024

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'accroissent de + 1 % (soit + 0,6 M€) grâce un encadrement très strict de leur évolution, puisque l'inflation a pesé encore cette année notamment au 1^{er} semestre sur de nombreux postes de dépenses et grâce à la baisse du coût de l'énergie et en particulier du gaz.

En matière de recettes réelles de fonctionnement et à périmètre constant (hors recettes exceptionnelles perçues en 2023 : notamment indemnité inflation et remboursement par le SIEA sur les factures d'électricité), 2024 est marquée par une remontée modérée des recettes de + 1,7 % (+ 1,2 M€) liée principalement à une évolution différenciée entre le produit de :

- fiscalité directe tirée à la hausse par la revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat et la perception de recettes nouvelles dans le cadre de taxe d'habitation sur les locaux vacants
- taxes additionnelles au droits de mutation qui diminuent très fortement (- 979 K€)

Dans ce contexte, les choix pris par la municipalité permettent donc de maintenir l'épargne brute à un bon niveau proche de celui de 2023 (9 M€ contre 8,4 M€).

La capacité d'autofinancement couvre le remboursement annuel de la dette qui s'établit en 2024 à 3,8 M€.

Effort d'équipement et son financement :

Les dépenses d'équipement sont réalisées en 2024 à un niveau record égalé seulement en 2022, à hauteur de 21 M€.

Cette très forte réalisation en dépenses d'équipement s'explique par l'accélération des projets structurants du mandat et est rendue possible par un autofinancement conséquent, les recettes de FCTVA (en hausse cette année car calculées sur la base des dépenses d'équipement élevées de 2022), les subventions reçues et par le recours à l'emprunt, qui se stabilise cette année.

Endettement :

L'emprunt réalisé en 2024 pour 4 M€ (dont 2 M€ issus des reports de 2023) étant quasi équivalent au remboursement annuel du capital de la dette (réalisé à 3,8 M€), l'encours consolidé de la dette de la Ville, qui s'établit à 41,2 M€, se stabilise à un niveau équivalent à celui de fin 2023 (41,2 M€ contre 41 M€). Cet encours représente un montant inférieur à 1 000 € par habitant, en dessous de la moyenne nationale de la strate en 2023.

La capacité de désendettement passe de 4,9 années à 4,6 années, traduisant la stabilisation de l'encours de dette et la hausse de l'épargne brute. Ce niveau reste très satisfaisant, bien en-dessous du seuil d'alerte légal fixé à 12 ans.

Compte administratif 2024 vers la transition écologique

Depuis le budget primitif 2021, les dépenses de la Ville sont analysées à travers le prisme de leurs incidences sur l'environnement. Le compte administratif 2024 est l'occasion d'attester de la réalisation des crédits prévus en faveur de l'environnement et de la transition écologique, et de constater l'évolution de la répartition des dépenses de la Ville à ce titre.

Une méthodologie consolidée qui continue de s'affiner au fil des exercices

L'examen de l'exécution 2024 se fonde sur les mêmes critères et selon les mêmes catégories qui ont été utilisées au budget primitif. Le périmètre est également identique : l'ensemble des dépenses de la Ville.

8 critères pour évaluer l'impact environnemental



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité ;
- Consommer du **foncier naturel**.

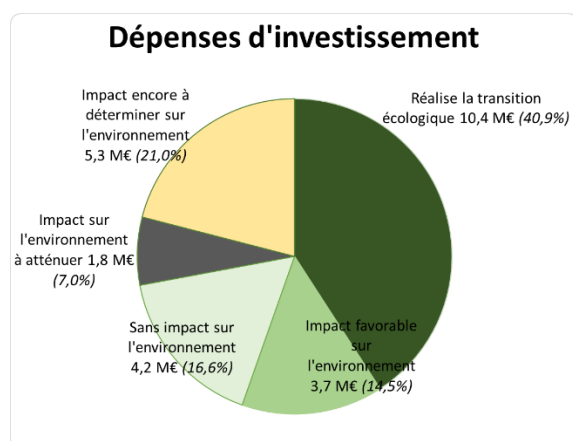
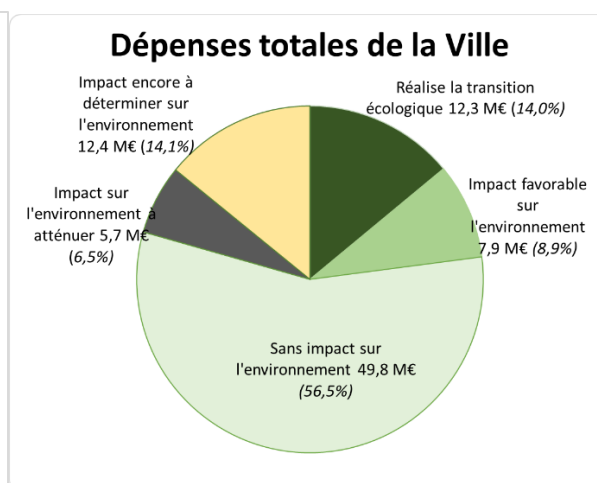
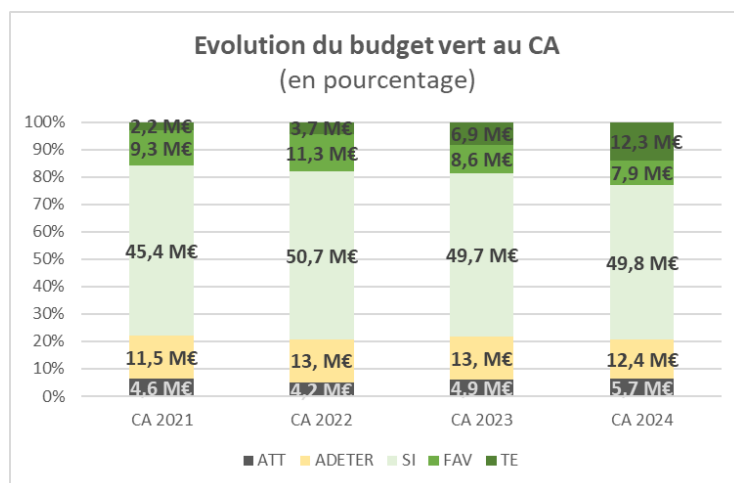
5 catégories pour classer les dépenses

Réalise la transition écologique	• Dépense qui contribue à changer le modèle de développement, atteindre la neutralité carbone, restaurer l'environnement
Impact sur l'environnement favorable	• Dépense qui préserve et améliore la situation de l'environnement, réduit les émissions de gaz à effet de serre
Sans impact pour l'environnement	• Dépense n'ayant ni impact favorable ni défavorable sur l'environnement
Impact sur l'environnement à atténuer	• Dépense dont le bilan pour l'environnement est défavorable et à limiter autant que possible
Impact sur l'environnement encore à déterminer	• Dépense dont le contenu n'est pas suffisamment connu • Dépense dont l'analyse environnementale est à approfondir

Le compte administratif 2024 permet de confirmer l'engagement constant de la Ville vers la transition écologique

Le compte administratif 2024 marque une étape importante de la Ville dans son ambition d'œuvrer en faveur de la transition écologique. En effet, 20,2 M€ (contre 15,5 M€ en 2023 et 14,9 M€ en 2022) génèrent des effets bénéfiques pour l'environnement (dépenses favorables ou réalisant la transition), soit un quasi-doublement en valeur absolue depuis 2021 (11,5 M€). Cette intensification des dépenses en faveur de la transition écologique est également flagrante au regard de leur évolution ramenée au total des dépenses de la Ville. Ainsi, les dépenses favorables et réalisant la transition ont représenté 22,9 % des dépenses de la Ville en 2024, contre 18,6 % en 2023 et 15,8 % en 2021.

Parmi ces crédits, 12,3 M€ correspondent à des crédits réalisant pleinement la transition écologique. Ces chiffres témoignent d'un accroissement régulier des efforts puisque les crédits de transition écologique étaient de 2,2 M€ en 2021 et de 3,7 M€ en 2022 et 6,9 M€ en 2023.



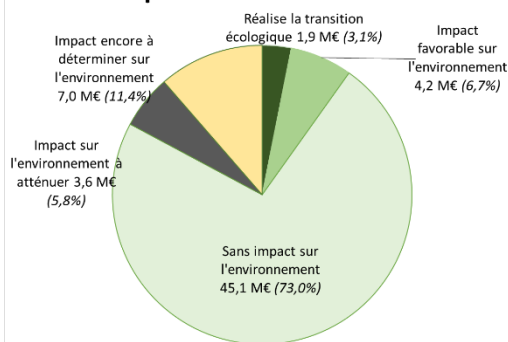
Cette évolution très importante cette année s'explique majoritairement par les dépenses d'investissement, qui ont augmenté en volume (21 M€) et dans leur répartition, avec plus de 55 % des dépenses favorables ou réalisant la transition, contre 41,9 % en 2023.

Ces écarts reflètent l'intensification des projets initiés en début de mandat visant à réduire nos impacts sur le changement climatique, tout en adaptant la Ville de Bourg pour affronter les crises à venir. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment des investissements dans les domaines suivants :

- Rénovation énergétique et éco-conception des bâtiments : groupes scolaires (Jarrin, Brou, Daudet et Peloux), Maison du Cirque, divers travaux d'isolation et d'éclairage sur les bâtiments publics. L'importance du budget qui y'est consacré traduit clairement l'enjeu de la maîtrise de la facture énergétique, la volonté de lutter contre les gaz à effet de serre, l'utilisation et le recours croissant aux matériaux et énergies renouvelables, allant également de pair avec le bien être des usagers de ces établissements ;
- Mobilités douces : piste cyclable bidirectionnelle Boulevard Charles de Gaulle, Allée de Challes ;
- Nature en Ville : renaturation de l'allée de Challes, végétalisation des espaces publics, débitumisation des cours d'écoles, Parc de la Madeleine, Parc des Vennes ;
- Modernisation de l'éclairage, aussi bien concernant les bâtiments que l'espace public.

Les dépenses à atténuer, si elles sont en baisse dans la section d'investissement (7 % contre 9,4 % en 2023), sont encore présentes notamment dans les domaines de la voirie et des travaux lourds sur les bâtiments. Il est à noter que la dimension environnementale est intégrée dans tous les domaines d'intervention de la Ville, au travers de la recherche de pratiques, de fournitures et de matériels plus écologiques et plus durables.

Dépenses de fonctionnement



fortement du fait des investissements réalisés.

Côté fonctionnement, les principaux efforts menés par la Ville concernent :

- Les achats d'énergie verte à haute qualité environnementale, qui représentent 22,8 % des achats d'énergie cette année contre 11 % en 2023 ;
- La restauration scolaire, avec la recherche d'une alimentation locale et issue de l'agriculture biologique dans les cantines de la Ville, qui représente 260 K€ en 2024 ;
- Les achats du magasin, dont 55 % sont favorables ou réalisent la transition ;
- Le service des Espaces verts, qui permet l'entretien et l'épanouissement des surfaces végétalisées, qui augmentent

Dans le même temps, les dépenses dont l'impact reste à déterminer reculent, signe que la méthodologie du budget vert déployée par la Ville de Bourg permet chaque année d'affiner la notation des dépenses mises en œuvre.

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2024, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aéroport, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergies renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	77 074 464,36	Recettes	29 611 861,75
Dépenses	71 048 166,49	Dépenses	31 130 843,85
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 026 297,87	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 518 982,10
+ résultat antérieur reporté	+ 3 421 674,24	+ solde antérieur reporté	- 5 220 816,14
= résultat net	+ 9 447 972,11	+ solde des restes à réaliser	+ 2 549 550,97
RESULTAT A AFFECTER	+ 9 447 972,11	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 190 247,27

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	72 845 597,55	Recettes	25 987 304,15
Dépenses	66 929 754,90	Dépenses	27 434 295,82
= RESULTAT COMPTABLE	+ 5 915 842,65	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 446 991,67
+ résultat antérieur reporté	+ 1 000 000,00	+ solde antérieur reporté	- 4 882 068,42
= résultat net	+ 6 915 842,65	+ solde des restes à réaliser	+ 2 635 507,03
RESULTAT A AFFECTER	+ 6 915 842,65	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 693 553,06

Le résultat global cumulé après couverture du besoin de financement fait apparaître un disponible de 3,2 M€. En baisse de 2,4 M€ par rapport à 2023, du fait des recettes exceptionnelles qui avaient été perçues sur cet exercice, il reste toutefois supérieur à celui de 2022.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 66 166 323,29 € en réalisation, pour une prévision de 69 858 396 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 94,7 %.

Les dépenses réelles, connaissent une hausse modérée de + 1 % (soit + 613 K€). Elle traduit des évolutions à la hausse et à la baisse au sein des différents chapitres, dont le détail est exposé ci-dessous.

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 14 159 665,60 €, représentant 22,9 % du total des dépenses de fonctionnement, sont réalisées à hauteur de 96,4 % (95,8 % en 2023).

Leur évolution modérée de + 1 %, soit + 135 K€ est principalement liée à la baisse du poste énergie (qui passe de 4 141 K€ à 3 312 K€, en baisse de 829 K€, soit - 20 % (après une hausse de + 57,3 % soit 1 508 K€ en 2023) s'expliquant notamment par la baisse du prix de l'énergie, en particulier le gaz, et par un climat hivernal moins rigoureux.

Cette baisse du poste énergie est compensée par la poursuite de la hausse des coûts des postes assurances (+ 152 K€), dans un contexte marqué par un renchérissement de la couverture des risques, et alimentation (+ 93 K€). Cette dernière hausse s'explique par l'inflation, qui a continué de produire ses effets sur ce poste qui y est particulièrement sensible, et par le choix de maintenir une alimentation locale et de qualité dans les cantines. La part du bio est ainsi passée de 22 % à 26 % entre 2023 et 2024. La gestion des centres de loisirs a elle aussi subi les effets de l'inflation avec une revalorisation contractuelle de + 50 K€ cette année.

Le chapitre des charges à caractère général est aussi marqué en 2024 par une politique très volontariste en matière de :

- gestion de déchets et de propreté urbaine (+ 155 K€) encouragée par des financements obtenus auprès d'organismes extérieurs (CITEO et ALCOME), qui viennent compenser ces dépenses en quasi-totalité ;
- d'isolation thermique des bâtiments municipaux : hausse de la redevance de 73 K€ dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 des travaux confiés à la SPL efficacité énergétique ;
- d'animations culturelles : + 160 K€ notamment au titre de l'événement spécifique d'envergure ZOA rendu possible grâce à une subvention exceptionnelle obtenue de l'Etat (+ 100 K€) dans le cadre de la candidature Capitale Française de la Culture, et des recettes de mécénat.

Enfin, des éléments plus conjoncturels ont pu amener à une hausse de certaines dépenses car elles n'avaient pas été réalisées en 2023 mais anticipées en 2022. C'est le cas de la ouate (66 K€), dont la commande avait été anticipée fin 2022 pour bénéficier de tarifs plus favorables, qui n'a donc pas été réalisée en 2023, et qui revient à nouveau en 2024, générant une hausse mécanique de ce poste dans nos comptes.

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 39 322 384,75 € en 2024.

Leur évolution de + 3,3 % (soit + 1 259 K€, après une hausse de + 1 705 K€ en 2023 et de 2 192 K€ en 2022) est, cette année encore, marquée par l'inflation qui pèse pour environ + 740 K€ du fait de la hausse décidée par l'Etat du point d'indice de + 5 points, de la cotisation CNRACL de + 1 point et du SMIC ainsi que de la prime pouvoir d'achat versée par la Ville en juin 2024 pour un montant total de 250 K€.

L'évolution de ce poste intègre également :

- l'évolution de la rémunération des assistantes maternelles dans le cadre du protocole de pouvoir d'achat signé le 29 mai 2024 (rémunération mensuelle et non plus à l'heure et instauration d'un dispositif de déroulement de carrière) ;
- l'habituel impact du glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- la prise en charge, en année pleine, de la reprise de la gestion du centre social des Vennes en septembre 2023 par la Ville (via le CCAS) et de la halte-garderie des Vennes.

Ce personnel mis à disposition du CCAS pour la gestion des centres sociaux fait l'objet, conformément à la convention, d'un remboursement par le CCAS à la Ville (voir recette au chapitre 70 ci-dessous).

1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 12 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 7 400 976,37 €. Il se maintient, à périmètre constant (hors écriture technique de régularisation sur rattachements en 2023 à hauteur 903 K€ en dépense et en recette, neutre budgétairement), à son niveau de 2023 (7 445 889.65 €).

Cette stabilité laisse apparaître néanmoins une évolution différenciée selon les composantes de ce poste :

Les subventions versées aux organismes privés et associations, première composante de ce chapitre, sont réalisées pour un montant global de 2 978 072,88 €.

Ce poste a connu cette année plusieurs évolutions à la hausse et à la baisse :

- la baisse des subventions versées par la Ville à la CAF dans le cadre de la gestion des centres sociaux et de la halte-garderie des Vennes, qui sont désormais intégralement reprises en gestion par la Ville via le CCAS (- 220 K€) ;
- la hausse de la subvention à l'ETAC dans le cadre de la convention de gestion de la Maison du Cirque. Celle-ci s'élève à 113 K€ en 2024, contre 29 K€ en 2023. L'ETAC a par ailleurs versé un loyer de 17,5 K€ à la Ville cette année, montant qui devrait atteindre 30 K€ en 2025 ;
- la hausse de la subvention ordinaire versée à l'AGLCA compte tenu de l'impact en année pleine (+ 36 K€) du changement de périmètre de gestion des salles de quartier par cet organisme (arrêt de la DSP, changement dans le cadre de la nouvelle convention de mise à disposition des locaux par la Ville) avec en contrepartie une baisse du poste redevances versées aux fermiers et délégataires de - 36 K€ (voir ci-dessous).

Les redevances versées aux fermiers et délégataires sont réalisées pour 297 315,56 € (- 36 K€ du fait de la fin de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'AGLCA évoquée ci-dessus).

La subvention versée à l'EPCC théâtre (1 010 623 €), est en baisse de 75 K€, compte tenu de la montée progressive de la subvention versée par Grand Bourg Agglomération.

Les autres subventions de fonctionnement concernent principalement la subvention versée au CCAS (1 620 K€), qui diminue de - 88 K€, grâce à un coût moindre du personnel mis à disposition par la Ville dans le cadre de la reprise en gestion des centres sociaux.

Ainsi, les admissions en non-valeur et créances éteintes évoluent de + 189 K€ conformément aux termes de la délibération du Conseil municipal du mois de décembre dernier.

En matière de contributions obligatoires (405 K€), celles-ci se composent quasi exclusivement de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées qui évolue de + 2,2 % en conformité avec les termes de la convention passée avec ces établissements.

1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, augmentent cette année de 176 K€.

Dans le contexte de stabilisation de l'encours de dette, cette hausse s'explique

- l'effet de la hausse des taux sur nos emprunts contractés à taux variable, soit environ 10 % de notre encours de dette (hors emprunts réalisés sur le livret A, qui s'est stabilisé à un niveau très élevé de 3 % sur l'ensemble de l'année) ;
- l'effet de la hausse des taux sur les nouveaux emprunts contractés ;
- par le renouvellement de l'encours de dette (extinction d'emprunts anciens remplacés par des emprunts plus récent), le remboursement en intérêt étant plus élevé en début d'amortissement dans le cas des emprunts à échéance constante.

1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Le montant de ce poste n'est plus que de 27 K€ (24 K€ en 2023), il est essentiellement composé des annulations de titres sur exercices antérieurs.

1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 72 082 165,94 € en réalisation, pour une prévision de 71 697 039 €, soit un taux de réalisation de 101,6 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent notamment les redevances et les recettes d'utilisation du domaine et les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, etc.).

Ces produits, d'un montant de 5 932 798,50 € (contre 5 631 095,08 € en 2023) sont en hausse de + 302 K€ (+ 5,4 %) et représentent 8,3 % des recettes en 2024.

Cette hausse est essentiellement liée à un changement d'imputation des charges de locations, qui génère des transferts de crédits du chapitre des charges de gestion vers ce chapitre (voir ci-dessous), et à la hausse des recettes des centres de loisirs (+ 55 K€) et de restauration scolaire (+ 101 K€) du fait de la hausse de la fréquentation et des ajustements habituels sur les tarifs).

1.2.2 FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)

Les recettes de ce poste s'élèvent à 47 971 121,57 €, elles sont en augmentation de 4,7 % (+ 2 134 K€) et représentent 67,2 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se décomposent en 2 chapitres :

a) Le chapitre des Impôts et taxes :

Ce chapitre, composé uniquement de l'attribution de compensation, s'élève à 11 909 301,51 € et est en hausse de 9,6 %, soit + 1 039 K€ par rapport à 2023.

Cette hausse s'explique par trois facteurs :

- la perception d'un montant de 445 K€ dans le cadre du Fonds de solidarité exceptionnel mis en place par Grand Bourg Agglomération pour soutenir les communes dans le contexte inflationniste, et comptabilisé cette année comme une recette exceptionnelle
- l'évolution des règles de remboursement du service commun des systèmes d'information, remboursement qui se fait en déduction des attributions de compensation perçues par la Ville (+ 579 K€ en recette). En effet, du fait des nouvelles règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, les clefs de répartitions des dépenses ont été revues pour une plus grande équité entre les membres du service, et des remboursements spécifiques ont été mis en place concernant l'investissement. De fait, cette hausse de recette est minorée par une dépense nouvelle en investissement, de 369 K€ en 2024 ;
- à la marge, les remboursements pour le service commun Système d'information géographique (SIG) ont connu une baisse de 15 K€, générant une hausse équivalente de l'attribution de compensation perçue par la Ville

Le taux de réalisation de ce chapitre « impôts et taxes » est de 100 %.

b) Le chapitre des autres recettes fiscales et taxes :

Il est en augmentation de 3,1 % (+ 1 094 K€) et s'élève à 36 061 820,06 €. Ces recettes représentent 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend :

- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'habitation sur les logements vacants, taxes sur le foncier bâti et non bâti). Ce poste s'élève en 2024 à 32 530 577 €, en hausse de + 7,9 % par rapport à 2023.

Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour + 3,9 % (conformément à l'IPCH constaté en novembre 2023) pour les locaux industriels et les locaux d'habitation, ainsi que l'évolution physique des bases et une revalorisation des taux d'imposition en 2024 de + 3 %.

S'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux assimilés, les bases enregistrent une forte baisse en 2024 après correction par les services fiscaux des erreurs liées à la campagne déclarative menée auprès des propriétaires (GMBI).

Les produits liés à la taxe d'habitation sur les logements vacants applicable cette année s'élèvent à 752 516 €. Bien que la recette ait été perçue dans son intégralité en 2024, de nombreux dégrèvements à la charge de la Ville sont à prévoir pour 2025 (voir rapport du budget supplémentaire : - 321 K€).

- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 830 272,71 € est en baisse de 10 % (- 93 K€). Cela s'explique par le fait qu'en 2023 en plus du nouveau système de répartition, la recette comportait des reliquats versés par les opérateurs sur la base de l'ancien système.
- la taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 484 592,20 €, est en baisse de 75 K€ puisque l'année 2023 intégrait des recettes complémentaires liées à un rattrapage d'années antérieures.
- les droits de place s'élèvent à 226 406,78 € (- 160 K€), reflétant également un rattrapage en 2023 de recettes issues de l'exercice 2022.
- la taxe additionnelle aux droits de mutation enregistre une très forte baisse cette année de presque - 50 %, passant de 2 272 685,68 € à 1 293 304,53 € (- 979 K€). Cette évolution est la conséquence directe du retournement du marché immobilier connu ces deux dernières années, cette taxe étant reversée à la Ville avec un décalage de deux ans.

Le taux de réalisation de ce chapitre est de 100,6 %.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 15 229 534,58 € sont en diminution de 10,1 % (- 1 710 K€) et représentent 21,3 % du total des recettes de la section (hors cessions). Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 101 %.

Cette évolution s'explique principalement par la perception exceptionnelle en 2023 d'une somme de 1 124 K€ au titre de l'indemnité inflation et non reconduite en 2024.

Elle s'explique également, à la hausse et à la baisse, par les autres éléments suivants :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 165 196 €, connaît une baisse de - 0,6 % (- 29 K€) en raison notamment du retour de l'écrêtement en 2024
 - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 3 062 974 € progresse de 8,7 % (+ 244 K€) par rapport à 2023 en raison de la majoration de l'enveloppe nationale
 - la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 255 274 €, connaît une légère hausse (+ 43 K€)
 - la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 €, est de même niveau que le produit perçu en 2023
 - les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 532 873 € augmentent de 81 K€ (+ 5,6 %). Ces compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels, en vigueur depuis 2021
 - les subventions diverses qui représentent un montant global de 5 028 176,21 € (contre 5 775 959,04 € en 2023) sont en baisse importante de 902 K€ en raison de la perception en 2023 de recettes exceptionnelles : en effet l'exercice 2023, avait été marquée par la perception en décalé des recettes de participation de la CAF pour la gestion des haltes garderies au titre de 2022. Ce décalage sur 2023 s'expliquait par la clôture anticipée de l'exercice budgétaire 2022 rendue nécessaire par la bascule vers la comptabilité M57, et n'a donc pas été renouvelé en 2024 (- 582 K€)
- De plus, la CAF a cessé en 2024 de verser sa participation au dispositif contrat temps libre, expliquant une perte de recette de 343 K€.
- le FCTVA : la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 55 K€ en 2024 (- 8 K€).

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 197 946,11 € contre 4 207 851,48 € en 2023, en forte baisse de 3 010 K€ liée principalement aux recettes exceptionnelles perçues en 2023 du SIEA (2 663 K€) et à une régularisation de problématiques de rattachements en 2023 (pour 903 K€ : écriture d'ordre neutre budgétairement : voir dépenses ci-dessus) et des ré-imputations de recettes de charges de loyers, à la demande du comptable public, vers le chapitre des produits des services et du domaine ci-dessus.

Ils comprennent notamment :

- les revenus des immeubles pour 934 085,41 € (+ 38,4 K€ par rapport à leur niveau de 2023 portant notamment sur les recettes des foyers logements et des salles des fêtes ainsi que la location à l'association Le Plateau des locaux du centre de loisirs et du centre social)
- les redevances versées par la Scène de musique actuelle 39 166 ;66 €
- la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie bois 29 789,01 €.

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 839 661,51 €, ce chapitre connaît une forte baisse (- 1 481 K€), qui s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées qu'en 2023 de cessions mobilières et immobilières (2 274 K€ en 2023 contre 587 K€ en 2024).

1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de charges de personnel (indemnités de sécurité sociale, remboursement agents détachés, dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, ...). Les recettes sont réalisées pour un montant de 598 997,59 € (708 208,86 € en 2023).

La baisse de ce chapitre porte notamment sur le poste des remboursements sur rémunérations (- 126 K€) car l'exercice 2023 comportait un rattrapage de recettes d'exercices précédents.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations (intégrant les participations en capital et les créances dans le cadre des acquisitions foncières par l'établissement public foncier local) sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à un niveau record de 21 M€, atteint seulement une seule fois auparavant, en 2022.

Des reports de crédits sur l'exercice 2025 figurent à hauteur de 2 955 K€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2024 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 431 K€

La principale subvention est versée à Grand Bourg Agglomération, en application de la nouvelle convention de remboursement des frais du service commun de l'informatique (cf. ci-dessus chapitre 73).

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement se répartissent entre les frais d'études (227 K€), les immobilisations corporelles, acquisitions, installations et aménagements (8 729 K€), des travaux (11 186 K€) et des participations en capital des créances dans le cadre d'acquisitions foncières par l'EPFL.

Ces dépenses ont porté sur les principales opérations suivantes :

➤ **Les bâtiments :**

- NPNRU du Pont-de-Chèvres (études, acquisitions foncières, subventions et travaux) notamment acquisitions foncières, Maison du Cirque, La Cantine et aménagements de voirie	2 575 K€
- travaux rénovation énergétique sur bâtiments confiés à la SPL efficacité énergétique (GS Jarrin et Brou, Daudet et Peloux)	3 785 K€
- modernisation du marché couvert (dont éclairage)	248 K€
- vestiaires de la Chagne	580 K€
- autres travaux et études récurrents sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	1 287 K€

➤ **Les espaces publics et voiries :**

- parc de la Madeleine	795 K€
- renaturation de l'Allée de Challes	1 342 K€
- parc des Vennes	612 K€
- végétalisation des espaces publics	368 K€
- piste cyclable bidirectionnelle Avenue Charles de Gaulle	1 956 K€
- autres travaux, études et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art...)	1 546 K€
- débitumisation et rénovation des cours d'écoles	176 K€

- éclairage public et feux tricolores	532 K€
- espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins)	222 K€
- site de Bouvent – réaménagement (notamment espace aquatique ludique)	221 K€
- petits aménagements de proximité (espaces de jeux et agorespaces, espaces convivialité croix blanche, mobilier et massif végétalisé square basilique, végétalisation skate parc Tannerie ...)	118 K€
- vidéoprotection	80 K€

➤ **Le matériel de travail, acquisitions et divers :**

- mobilier urbain	378 K€
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	628 K€
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	267 K€
- acquisition, restauration œuvres d'art	52 K€

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 3 816 K€.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la Ville, soit 3 336 K€
- remboursement de la dette SPL, soit 448 K€.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES **D'INVESTISSEMENT**

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 11 889 K€ (contre 6 717 K€ en 2023), ce chapitre se répartit essentiellement entre les trois postes suivants :

➤ fonds de compensation de la TVA	2 510 K€
➤ taxe d'aménagement	962 K€
➤ reprise du résultat de fonctionnement de 2023	8 418 K€

Pour rappel, le CA 2023 avait permis la reprise d'un résultat exceptionnel dans l'exercice 2024. Compte tenu de la nature exceptionnelle des recettes perçues, il avait été décidé de les affecter très majoritairement au financement de l'investissement. Ainsi, outre les 3 825 K€ alors nécessaires pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 4 593 K€ supplémentaires issus du résultat de fonctionnement avaient été affectés à l'investissement.

Le compte administratif 2024 permet de constater que ces recettes exceptionnelles ont bien permis de financer les investissements et de diminuer d'autant le besoin d'emprunt.

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions d'équipement sont réalisées à hauteur de 3 573 K€ (6 661 K€ en 2023 et 2 140 K€ en 2022). Une somme de 3 419 K€ figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter les subventions d'équipement :

- versées par l'État et ses établissements nationaux pour 1 164 K€ en particulier pour les travaux d'amélioration du bâti (pour 128 K€), des groupes scolaires Jarrin et Brou (414 K€) et de l'Allée de Challes (459 K€)
- reçues de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local pour 528 K€ pour les travaux de la Maison du Cirque (265 K€) et des vestiaires de la Chagne (264 K€)
- versées par la Région pour 636 K€ concernent principalement les travaux du Carré Amiot (591 K€) et le centre d'animation le Plateau de la Madeleine (45 K€)
- versées par le Département pour 133 K€, dans le cadre des travaux d'extension de la Chagne (50 K€) et le parc de la Madeleine (48 K€) notamment
- reçues de l'Agence de Renovation Urbaine (ANRU : 229 K€) principalement pour les travaux sur le boulevard H. Herriot dans le cadre du projet NPNRU Pont des chèvres (211 K€)
- versées par Grand Bourg Agglomération pour 250 K€ pour le projet NPNRU (notamment Maison du Cirque : 110 K€ et La Cantine : 40 K€)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2022) s'est élevé à 486 K€.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

4 M€ d'emprunt ont été réalisés sur l'exercice 2024 (dont 2 M€ de reports de 2023 sur 2024).
L'encours de la dette au 31/12/2024 se maintient quasiment au même niveau que l'an dernier soit 41,2 M€, (41 M€ en 2023).

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 5 916 K€ et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 1 M€) ressort à 6 916 K€.

La section d'investissement présentant un **besoin de financement** de 3 694 K€, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement (3 222 K€), donnera lieu à affectation complémentaire pour 2 222 M€ en investissement, permettant la poursuite de la maîtrise de notre endettement. Le solde de 1 M€ est conservé en section de fonctionnement pour couvrir d'éventuels aléas dans le contexte d'incertitudes sur le contexte national et international ainsi que de pression accrue de l'Etat sur l'autonomie financière de collectivités territoriales.

BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	181 361,85	Recettes	104 646,39
Dépenses	181 361,85	Dépenses	120 019,26
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 15 372,87
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	+ 46 151,36
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	- 18 537,80
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 12 240,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 45 K€ (42 K€ en 2023) constitue, avec les dépenses d'équipement (73,2 K€, consistant notamment en travaux d'aménagements des constructions), les principales réalisations en dépenses réelles.

Les dotations aux amortissements, réalisées pour 59 K€, ainsi que l'emprunt (45 K€), constituent la principale réalisation en recettes d'investissement 2024 de cette section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 188 540,00	+ 181 361,85	- 7 178,15
RECETTES	+ 188 540,00	+ 181 361,85	- 7 178,15

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 96,1 %, pour un montant de 122 K€. Elles sont réalisées pour presque le même niveau qu'en 2023 (+ 1,2 K€).

La rémunération du délégataire (83,4 K€), soit + 0,5 K€ (hausse contractuelle) et les taxes foncières (13,1 K€) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de ce budget, à laquelle s'ajoutent les charges courantes (énergie, achat de fournitures, entretien, etc.) et les charges financières (6,5 K€).

Les dotations aux amortissements des immobilisations (58,8 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaire se maintiennent à leur niveau de 2023 (57,7 K€).

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 96,2 % des prévisions pour 179,8 K€, sont proches de leur niveau de 2023 (+1,4 K€)

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 48,7 K€ (+ 2,2 K€) et de subventions d'équilibre du budget principal Ville, d'une part, à hauteur de 89,7 K€ (- 3,8 K€, après une baisse en 2023 de 3,5 K€) et de Grand Bourg Agglomération, d'autre part, pour 30 K€ (+ 1 K€).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	740 974,19	Recettes	289 452,01
Dépenses	659 836,24	Dépenses	326 235,54
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 81 137,95	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 36 783,53
+ résultat antérieur reporté	+ 635 218,84	+ solde antérieur reporté	+ 186 137,11
= résultat cumulé	+ 716 356,79	+ solde des restes à réaliser	- 67 418,26
RESULTAT A AFFECTER	+ 716 356,79	SOLDE NET	+ 81 935,32

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 1 242 037,11	+ 326 235,54	- 915 801,57	+ 67 418,26
RECETTES	+ 1 242 037,11	+ 289 452,01	- 952 585,10	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) est réalisée pour 186,5 K€ en dépenses réelles.

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 158,3 K€ consistent principalement en travaux de vidéoprotection pour 53 K€ et travaux sur les parkings pour 86 K€. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 67,4 K€ portée en reports de crédits 2024 sur 2025.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 28,2 K€ (27,8K€ en 2023).

RECETTES

L'autofinancement de la section de fonctionnement (288,8 K€) constitue la principale réalisation en recette de cette section.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur ce budget depuis 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 1 529 078,84	+ 659 836,24	- 869 242,60
RECETTES	+ 1 529 078,84	+ 740 974,19	- 788 104,65

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 371,1 K€ en 2024 (- 40,2 K€) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général (- 52 K€, après une hausse de 55 K€ l'an dernier portant notamment sur l'accroissement des prix de l'électricité) et de charges de personnel respectivement réalisées pour 182,2 K€ et 180,1 K€.

- de charges financières réalisées pour 3,2 K€ (2,9 K€ en 2023) et de créances admises en non-valeur pour 2,9 K€.

La dette de ce budget au 31 décembre 2024 s'élève à 181,4 K€ (contre 209,6 K€ en 2023).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 601,2 K€ (589,6 K€ en 2023 et 633,6 K€ en 2022), en hausse par rapport à 2023.

Le produit du stationnement pour 548,9 K€ (contre 468 K€ en 2023, 498,6 K€ en 2022) s'accroît en raison de la perception en 2024, en plus du produit annuel, des recettes des 2 derniers mois de l'exercice 2023.

BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	3 235 264,57	Recettes	3 217 158,76
Dépenses	3 227 618,25	Dépenses	3 244 162,43
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 7 646,32	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 27 003,67
+ résultat antérieur reporté	+ 1 762 802,98	+ solde antérieur reporté	- 606 164,70
= résultat cumulé	+ 1 770 449,30	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 1 770 449,30	SOLDE NET	- 633 168,37

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 867 954,70	+ 3 244 162,43	- 623 792,27
RECETTES	+ 3 224 604,00	+ 3 217 158,76	- 7 445,24

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 259 214,00	+ 3 227 618,25	- 31 595,75
RECETTES	+ 5 023 282,98	+ 3 235 264,57	- 1 788 018,41

En matière de dépenses réelles :

- les charges financières sont réalisées pour 5,1 K€
- le remboursement de l'emprunt est réalisé à hauteur de 74,6 K€

Côté recettes réelles : la vente des terrains aménagés a été réalisée en 2024 pour 61 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	48 437,51	Recettes	2 500,00
Dépenses	37 736,23	Dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 10 701,28	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 500,00
+ résultat antérieur reporté	+ 15 518,01	+ solde antérieur reporté	+ 21 119,59
= résultat cumulé	+ 26 219,29	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 26 219,29	SOLDE NET	+ 23 619,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 500 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 60 328,01	+ 37 736,23	- 22 591,78
RECETTES	+ 60 328,01	+ 48 437,51	- 11 890,50

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées pour un montant de 35,2 K€ (+1 K€ par rapport à 2023).

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel (au budget principal) pour 33,3 K€ et de l'acquisition de fournitures d'entretien pour 1,6 K€

RECETTES

Le produit du fossoyage est réalisé à hauteur de 48,4 K€ (+ 4,6 K€).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	22 828,69	Recettes	10 800,44
Dépenses	11 859,02	Dépenses	6 130,80
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 10 969,67	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 4 669,64
+ résultat antérieur reporté	+ 8 134,41	+ solde antérieur reporté	+ 14 008,92
= résultat cumulé	+ 19 104,08	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 19 104,08	SOLDE NET	+ 18 678,56

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 25 008,92	+ 6 130,80	- 18 878,12
RECETTES	+ 25 008,92	+ 10 800,44	- 14 208,48

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 29 144,41	+ 11 859,02	- 17 285,39
RECETTES	+ 29 144,41	+ 22 828,69	- 6 315,72

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques (18 K€) du groupe scolaire et gymnase Saint Exupéry et de la MCC, auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2023 affecté en fonctionnement pour 8 K€ permettent la prise en charge complète du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice (6,1 K€) et les dotations aux amortissements pour 10,8 K€.